POUR QUI VOTE-T-ON ?

Des listes politiques constituées d'autant d'hommes que de femmes (présentés en alternance).
Les candidatures doivent être déposées d'ici au 27 février.

DEUX ÉLECTIONS EN UNE

CONSEIL MUNICIPAL

Toulouse

15 mars

MAJORITÉ ABSOLUE

22 mars

À l'issue du 1er tour :

- les listes qui ont recueilli plus de 10 % des voix **participent au 2e tour.**
- celles qui ont obtenu entre 5 et 10 % des voix peuvent **fusionner** avec d'autres listes.

La liste arrivée en tête obtient **50 %** des sièges.

Le reste des sièges est réparti proportionnellement entre les listes qui ont obtenu **plus de 5 %** des voix, **y compris la liste majoritaire.**

Le Conseil élit ensuite le Maire et les adjoints

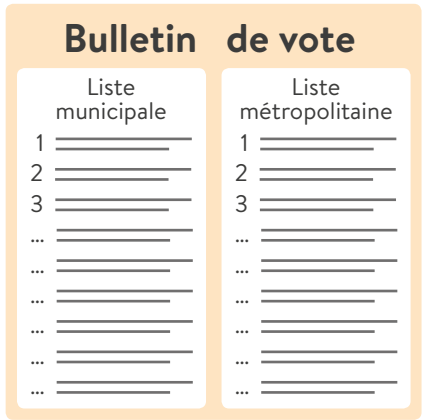

Mêmes candidats

CONSEIL DE MÉTROPOLE

Toulouse Métropole, 37 communes

TOUTES LES COMMUNES MEMBRES DE TOULOUSE MÉTROPOLE QUI COMPTENT PLUS DE 1 000 HABITANTS VOTENT SELON LE MÊME DISPOSITIF.

Toulouse

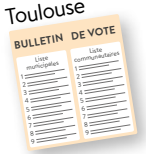

Aigrefeuille

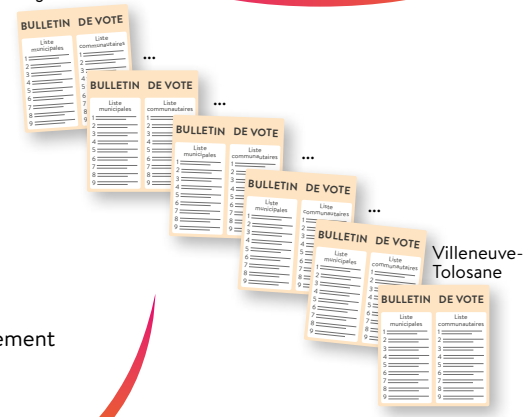

Le reste des sièges est réparti proportionnellement entre les autres listes.

Pour chaque commune : la liste arrivée en tête obtient **50 %** des sièges attribués à la commune.

Le nombre de sièges par commune est proportionnel au nombre d'habitants de chaque commune.

Le Conseil élit ensuite le Président et les vice-présidents